

DOSSIER D'INSCRIPTION CHANTIER JEUNES 11-14 ans

- ☐ Fiche de renseignement
- ☐ Certificat d'inscription
- ☐ Vaccins
- ☐ Attestation d'assurance en responsabilité civile
- ☐ Lettre de motivation à fournir au dossier

Dossier d'inscription à déposer en Mairie ou à envoyer par mail à l'adresse
alsh@brax47.fr

(Tout dossier incomplet ne sera pas traité)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dossier reçu complet le : / / à h.....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

LE JEUNE

NOM, Prénom :

Date de naissance : / /

Information médicales (PAI et autres) :

Régime alimentaire :

Adresse :

Coordonnées : Tél :

Mail :@.....

J'ai déjà fait un chantier : ☐ Non / ☐ Oui, en (mois et année) :

LES RESPONSABLES LEGAUX

NOM du responsable légal (1) : Prénom :

N° portable :

NOM du responsable légal (2) : Prénom :

N° portable :

Autres personnes à contacter en cas de besoin :

NOM :

Prénom :

N° portable :

NOM : Prénom :

N° portable :

Signature du responsable légal (1)

Signature du responsable légal (2) :

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance de la convention, certifie vouloir participer au chantier jeune communal.

Si, après validation de mon dossier, ma participation au chantier jeune communal venait à être compromise, je m'engage à prévenir au plus tôt la Mairie.

☐ En cochant cette case, je consens à ce que la Mairie enregistre et traite dans ses fichiers l'ensemble des données me concernant, conformément à l'article 8 de la convention.

A
Le

A
Le

Signature des Représentants légaux :

Signature du jeune :

Entre d'une part,
La Commune de BRAX

Située, 2 rue du Levant 47310 BRAX,
Représentée par son Maire, Monsieur Joël PONSOLLE

Et d'autre part,

(NOM Prénom du jeune)

.....
Représenté par son responsable légal (NOM Prénom) :

Résidant :

CONTEXTE ET OBJECTIFS DES CHANTIERS ÉDUCATIFS :

Le chantier jeunes communal constitue l'un des outils développés par la commune pour permettre aux jeunes de :

1. **Développement des compétences** : Offrir aux jeunes l'opportunité d'acquérir des compétences pratiques et professionnelles dans divers domaines, tels que le bricolage, l'écologie ou le travail en équipe.
2. **Engagement communautaire** : Encourager les jeunes à s'impliquer dans leur communauté en réalisant des projets qui répondent à des besoins locaux, renforçant ainsi le lien social.
3. **Responsabilité et autonomie** : Favoriser le sens des responsabilités chez les jeunes en leur permettant de gérer des projets de A à Z, ce qui les aide à développer leur autonomie.
4. **Sensibilisation à la solidarité** : Promouvoir les valeurs de solidarité et de coopération entre les jeunes, en les incitant à travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs.

ARTICLE 1 : Objet de la mission

La commune convient d'organiser un chantier visant à mobiliser les jeunes Braxois(es) pour participer à la vie de la commune sous forme de travaux, aménagement d'espaces paysagés

ARTICLE 2 : Période et horaires de réalisation

Le volume de travail hebdomadaire est fixé à 15 heures :

Les horaires de travail sont de 9h00 à 12h00

Les activités ludiques sont prévues de 13h00 à 16h00

Le repas est de 12h00 à 13h00 : *A fournir*

ARTICLE 3 : Éligibilité des jeunes

Le chantier jeunes communal s'adresse à quatorze jeunes maximums résidants sur la commune de Brax âgés entre 11 et 14 ans.

ARTICLE 4 : Modalités financières

Les charges afférentes à la mise en œuvre de ce chantier jeunes communal sont prises en charge par la commune.

ARTICLE 5 – Engagements des parties à la convention

La commune s'engage à :

- ☐ Fournir le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers
- ☐ Encadrer le jeune
- ☐ Rétribuer en contrepartie, un montant de 75 € pour cinq jours en carte cadeau

Le jeune s'engage à :

- ☐ Arriver et repartir du lieu de rendez-vous fixé pour le chantier par leurs propres moyens,
- ☐ Porter les équipements de protection individuelle et prévoir des vêtements adaptés au travail demandé
- ☐ Utiliser les outils et le matériel mis à disposition conformément aux directives

ARTICLE 6 – Suivi du chantier

Le respect des horaires fait l'objet d'un suivi rigoureux par l'encadrant du chantier. Le respect vis-à-vis des autres jeunes et de l'encadrement ainsi que le sérieux dans le travail sont évalués quotidiennement.

Par conséquent, il est demandé :

- ☐ d'être à l'heure sur le lieu du chantier,
- ☐ de respecter les directives des responsables,
- ☐ d'utiliser les matériels et les outils selon les instructions de l'encadrement,
- ☐ d'accepter de travailler en équipe (sans distinction de sexe, d'origine),
- ☐ d'avoir une attitude sérieuse et responsable permettant de réaliser les objectifs quotidiens.

Les comportements irrespectueux, insolents ou perturbateurs, que ce soit en actes ou en parole, seront pris en compte et donneront lieu à des sanctions proportionnelles pouvant aller jusqu'à l'exclusion du chantier décidée par la commune.

ARTICLE 7 – Renseignements médicaux

Il est essentiel que le jeune soit à jour dans ses vaccinations. Tout problème de santé ou autre doit être signalé afin d'assurer une prise en charge appropriée.

ARTICLE 8 – Droits informatique et liberté

Objet du traitement de données

Finalité : le traitement a pour objet la gestion et l'organisation des chantiers jeunes communaux.

Base légale

Ce traitement de données repose sur le recueil du consentement des participants au chantier jeunes communal.

Données traitées

Catégories de données collectées : identité, coordonnées (téléphone et adresse mail), situation scolaire, tailles, vaccinations, traitements médicaux, difficultés de santé et restrictions alimentaires des participants aux chantiers jeunes communaux, identité et coordonnées de la personne désignée par les participants comme étant la personne à contacter en cas d'urgence, identité et coordonnées des parents des participants.

ARTICLE 9 – Responsabilité et assurance

Sauf en cas de faute inexcusable reconnue de la commune, cette dernière ne pourra être tenue responsable pour tout dommage corporel ou matériel subi par le jeune qui interviendrait dans le cadre du chantier et notamment en cas d'accident survenu par l'imprudence ou l'irrespect des consignes de sécurité.

Le jeune doit disposer d'une assurance responsabilité civile, le garantissant pour tout accident ou autre évènement susceptible d'engager sa responsabilité qui pourrait intervenir dans le cadre de sa participation au chantier. L'attestation sera impérativement jointe au dossier.

Fait à

Mr le Maire,
Joël PONSOLLE

Le

A

Nom Prénom du jeune :

Le

Signature :

Nom Prénom du représentant légal :

Signature :